

BARÈME D'HONORAIRES SEXTANT

Applicable au 9 décembre 2022

IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

Honoraires payables à la conclusion du contrat

HONORAIRES DE TRANSACTION MAXIMUMS TTC :

PRIX DE VENTE	POURCENTAGE D'HONORAIRES MAXIMUM
De 1€ à 50 000€	Forfait de 5 000€
De 50 001€ à 80 000€	10%
De 80 001€ à 100 000€	9,5%
De 100 001€ à 150 000€	9%
De 150 001€ à 200 000€	8,5%
De 200 001€ à 250 000€	8%
De 250 001€ à 300 000€	7,5%
De 300 001€ à 400 000€	7%
De 400 001€ à 500 000€	6,5%
De 500 001€ à 1 000 000€	6 %
De 1 000 001€ à 1 500 000€	5,5%
Au-dessus de 1 500 000€	5%

Nos honoraires sont à la charge du vendeur, sauf pour les mandats de recherche qui seront à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé que la grille d'honoraires affichée ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par Sextant France en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier ou de VEFA (agence, promoteur, etc...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

Nota : L'agent commercial mandataire du réseau SEXTANT FRANCE n'est pas habilité à rédiger un avant contrat ou un compromis de vente. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat. Nos honoraires sont dus à la réalisation de l'acte authentique de vente et directement payés par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant-contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur. Le réseau SEXTANT FRANCE ne perçoit aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation. Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises (TVA ou taxe en vigueur inclus).

**CESSION DE COMMERCE ET/OU ENTREPRISES
DROIT AU BAIL, LOCAUX COMMERCIAUX**

Honoraires payables à la conclusion du contrat

HONORAIRES DE TRANSACTION HT :

Les honoraires sont forfaitaires et couvrent toutes les interventions de préparation (y compris les dossiers de vente et cahiers des charges), de recherche, de sélection des acquéreurs potentiels, de négociation, d'accompagnement de l'acquéreur et les déplacements. Les honoraires sont à la charge du cédant ou de l'acquéreur selon les négociations, ils ne comprennent pas l'établissement des diagnostics et du métrage.

1. Locaux à usage professionnel ou commercial - Entrepôts - Bureaux - Locaux industriels - Terrains - Immeubles de rapport, d'habitation, mixtes ...	12 % HT du prix de cession
2. Fonds de commerce	12 % HT de la valeur du fonds de commerce
3. Droit au bail (droit d'entrée hors négociation bail neuf) - Pas de porte	12 % HT du prix de cession + 25 % HT du loyer HT annuel net de charges
4. Cession de bail (sans droit d'entrée)	25 % HT du loyer HT annuel net de charges

Pour les transactions n° 1, 2 et 3 : **forfait minimum de perception de 6.000 € HT**

Pour la transaction n°4 : **forfait minimum de perception de 3000€ HT**

LMNP (LOCATION MEUBLÉE NON PROFESSIONNELLE)

Honoraires payables à la conclusion du contrat

Honoraires notamment applicables à l'exercice de l'activité sous le nom commercial

« le coin du LMNP »

HONORAIRES DE TRANSACTION MANDAT DE VENTE TTC :

PRIX DE VENTE	POURCENTAGE D'HONORAIRES
De 0€ à 100 000€	Forfait de 12 000€
De 100 001€ à 150 000€	12%
De 150 001€ à 200 000€	11%
De 200 001€ à 300 000€	10%
De 300 001€ à 600 000€	9%
Au-dessus de 600 000€	8%

HONORAIRES DE TRANSACTION MANDAT DE RECHERCHE TTC :

PRIX DE VENTE	POURCENTAGE D'HONORAIRES
De 1€ à 125 000€	Forfait de 8 000€
De 125 001€ à 175 000€	7%
De 175 001€ à 250 000€	6%
De 250 001€ à 500 000€	5%
De 500 001€ à 1 000 000€	4%
Plus de 1 000 001€	3%

Nos honoraires sont à la charge du vendeur pour les mandats de vente

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur pour les mandats de recherche.